



Faire des économies d'énergie ?
Réponse : Enercoop vous accompagne !

Mon guide économies d'énergie

enercoop
L'énergie
militante





Isoler vos murs : comment et pourquoi ?

Lorsque l'on parle de rénovation énergétique, les combles, les fenêtres ou encore la chaudière sont les éléments qui sont les plus cités. Toutefois, on entend trop peu souvent parler des murs, qui représentent pourtant la deuxième source de déperdition thermique d'un bâtiment.

ATTENTION : nous souhaitons mettre en avant cette opération souvent trop vite écartée. Toutefois, pour une rénovation efficace, il est important de **prioriser vos travaux**. Avez-vous lu [notre article](#) sur le sujet ?

Isoler ses murs

Pourquoi ?

Leur isolation présente de très nombreux avantages :

- réduction moyenne de 25 %* des besoins en chauffage, principale source de consommation énergétique,
- apport de confort au quotidien (homogénéisation de la température intérieure, diminution de l'effet « paroi froide », etc.),
- assainissement de la surface la plus importante,
- et apport d'une valeur patrimoniale.

*Tout dépend évidemment des caractéristiques du bâtiment et surtout de son âge. Or, 2/3 des logements ont été construits avant 1974... alors qu'il n'existait aucune réglementation thermique !

Comment ?

Pour faire simple : l'opération consiste à appliquer un matériaux isolant sur toute la surface en contact avec l'extérieur, hors menuiseries. Deux techniques existent : par l'intérieur ou par l'extérieur, chacune ayant ses avantages : en résumé, la première a l'avantage d'être moins coûteuse, la seconde d'être plus efficace.

Les techniques et les isolants sont également plus ou moins adaptés aux différents types de constructions (épaisseurs et composition des murs, disposition géographique, ...). C'est pourquoi il est important de prendre le temps de vous renseigner... et de vous faire accompagner.

Combien ça coûte ?

Le coût de l'opération varie en fonction de la technique choisie et de l'isolant utilisé. Pour une isolation des murs par l'intérieur, comptez entre 40€/m² et 90€/m². Pour l'isolation des murs par l'extérieur : entre 120€/m² et 210€/m². (Matériel et main d'oeuvre-comprise).

Une partie non négligeable de ce coût peut toutefois être couvert par la plupart des aides mises en place par l'état. Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) peut par exemple couvrir 30 % du coût des matériaux.

Une isolation réussie

Un accompagnement professionnel

Avant tout, ne cherchez pas à aller trop vite !

Comme explicité dans notre article sur la rénovation, si vous ne pouvez tout traiter, un diagnostic personnalisé s'impose pour déterminer les priorités, et aussi ne pas compromettre une intervention ultérieure par des travaux mal anticipés sur une paroi.

Consultez votre conseiller EIE pour y voir plus clair !

Il vous aidera peut-être à envisager une [rénovation globale](#) (ou complète), qui reste l'opération la plus efficace pour réduire au maximum votre impact environnemental... et vos factures !

Une ventilation efficace

L'air du logement contient de la vapeur d'eau provenant de ses occupants et de leurs activités. Pour limiter l'humidité dans le logement, l'isolation doit toujours être associée à une ventilation efficace, contrôlée ou assistée mécaniquement: ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable, double flux...

Des ponts thermiques supprimés

Ce sont des zones de faiblesse dans l'enveloppe d'un bâtiment: le froid extérieur y est plus rapidement transmis à l'intérieur du logement. La vapeur d'eau s'y condense, ce qui peut engendrer la formation de traces noires et de moisissures. Traiter les ponts thermiques passe par une bonne continuité de l'isolation.

Pas de condensation dans les parois

En hiver, lorsque la vapeur d'eau traverse une paroi, elle se refroidit progressivement de l'intérieur vers l'extérieur. Elle peut se condenser en eau dans la paroi, provoquant moisissures, décollement des papiers peints, dégradation des murs... En fonction des matériaux qui composent les murs, ces transferts d'humidité sont plus ou moins importants. Il faudra tenir compte de ce critère pour choisir l'isolant le plus adapté. La pose d'un pare-vapeur lors de travaux d'isolation limite l'accumulation d'humidité derrière l'isolant.

Dans tous les cas, une isolation ne doit jamais être exécutée sur une paroi présentant des signes d'humidité. Seul un professionnel peut établir un diagnostic qui identifiera les parties nécessitant un traitement avant d'être isolées.

L'isolation des murs par l'extérieur

Elle est à envisager en priorité dès que cela est possible. Elle permet de faire deux opérations en même temps : l'isolation et le ravalement. Les avantages de cette technique :

- traiter un plus grand nombre de ponts thermiques et limiter les effets de la condensation grâce à la continuité de l'isolant au niveau des planchers intermédiaires notamment ;
- conserver l'inertie thermique des murs ;
- aucune modification des surfaces habitables ;
- protéger les murs des variations climatiques.

Le coût de cette technique est souvent plus élevé que celui de l'isolation par l'intérieur (hors coût de ravalement).

Source : [ADEME](#)

Pour aller plus loin

Pour vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie, Enercoop travaille en partenariat avec Pass'Renov pour vous proposer une prime bonifiée, cumulable avec la majorité des aides et qui couvre en moyenne 15 % du coût de l'opération.

Pour obtenir des informations supplémentaires de notre partenaire :

passrenov.com

contact@passrenov.com

01 82 83 18 50

Pour vous aider à choisir les opérations adaptées et décrypter les aides, les espaces info-énergie vous apportent des conseils gratuits, neutres et indépendants :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Sources

Le guide pratique « [Isoler sa maison](#) »

Fiche « [Travaux de rénovation dans le logement](#) : la réglementation thermique »

Le guide pratique « [Aides financières 2018](#) »

[Guide des matériaux](#) (EIE 69)



Isolation : quelques indicateurs à connaître

Lorsque l'on souhaite rénover un bâtiment, il est important de choisir les matériaux qui correspondent aux performances souhaités. Les critères d'efficacité sont déterminés par plusieurs indicateurs.

La lecture d'un devis ou d'un dossier de demande de financement (comme pour la [prime CEE](#)) peut parfois s'avérer obscure, si l'on ne connaît pas la signification ces indicateurs et de quelques abréviations. Voici quelques définitions qui devraient faciliter cette lecture :

Le coefficient de conductivité thermique

Le coefficient de conductivité thermique **lambda λ** exprime la **capacité de l'isolant à conduire la chaleur**. Plus λ est petit, plus le matériau est isolant. Les matériaux isolants courants ont un λ compris entre 0,025 et 0,05 W/m.K.

La résistance thermique

La résistance thermique **R** exprime la **performance de l'isolant**. Exprimée en $m^2.K/W$, elle s'obtient par le rapport de l'épaisseur sur la conductivité thermique λ du matériau. Plus R est grand, plus la paroi est isolante.

Le coefficient de transmission thermique

Le coefficient de transmission thermique **U** exprime la **performance des parois** composées de plusieurs matériaux. On utilise aussi U_w pour les fenêtres, U_g pour les vitrages et U_p pour les portes. Plus U est faible, plus l'isolation thermique est bonne.

Le facteur de transmission solaire

Le facteur de transmission solaire **Sw** mesure la **proportion d'énergie transmise** au travers d'une paroi vitrée.

Sources

Le guide pratique « [Isoler sa maison](#) »

Fiche « [Travaux de rénovation dans le logement](#) : la réglementation thermique »

[Guide des matériaux](#) (EIE 69)



Une prime qui récompense vos travaux

En 2018, le gouvernement renforce le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Celui-ci permet aux particuliers et aux professionnels, propriétaires ou locataires, de bénéficier d'une aide financière pour la rénovation énergétique. Découvrez comment en profiter avec l'aide d'Enercoop !

En tant que fournisseur d'électricité, Enercoop n'est pas encore concerné par cette obligation mais souhaite d'ores et déjà offrir à ses clients la possibilité de bénéficier de cette aide dans les meilleures conditions.

Qu'est-ce que les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ?

Le dispositif des CEE, créé en 2006, impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement les économies d'énergie auprès de leurs clients. Chaque travaux réalisés suite à cette incitation, leurs permettent de collecter la preuve de leur action : ces certificats. Le gouvernement impose le montant de certificats à collecter en fonction de l'énergie vendue au cours de l'année.

Les fournisseurs proposent en conséquence des accompagnements pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, qui se traduisent le plus souvent sous forme d'une prime pour la réalisation d'opérations d'économie d'énergie.



De quelles opérations d'économie d'énergie s'agit-il ?

Elles concernent :

- des travaux sur l'enveloppe du bâtiment : l'isolation des murs, le changement des fenêtres, etc...
- des travaux sur vos installations thermiques : la chaudière, la ventilation, le chauffe-eau solaire, etc...
- des changements ou achats d'équipements performants : les ampoules LED, etc...

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

La prime CEE est accessible à tous (locataires, propriétaires ou bailleurs), sans condition de revenus, sur un logement de plus de deux ans.

Seuls points d'attention :

- Aucun devis ou bon de commande ne doit avoir été préalablement signé, ni aucun acompte versé avant de faire la demande.
- Les travaux doivent être réalisés par [un professionnel qualifié RGE](#).
- Les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) dans le cadre du programme « Habiter mieux » ne sont pas cumulables avec le CEE.

Cette prime est cumulable avec la plupart des aides existantes. Elle permet de rembourser en moyenne 10%* du coût des travaux de rénovation éligibles.

A combien s'élève la prime CEE ?

La prime CEE couvre en moyenne 10% du coût des travaux de rénovation et peut couvrir jusqu'à 100% des coûts de certaines opérations, selon vos revenus.

Afin de proposer à ses clients un service de qualité, Enercoop a sélectionné un acteur de confiance : Pass'Renov (service proposé aux particuliers par Enr'Cert). En contrepartie, Pass'Renov propose aux clients d'Enercoop de bénéficier de 5% supplémentaires sur la prime CEE, grâce au code promo accessible dans l'espace client Enercoop.

Tout au long de l'année, Enercoop s'engage à vérifier le niveau de satisfaction obtenu par l'ensemble des clients ayant recours à cette offre afin d'améliorer ce service.

Pour aller plus loin

Comment bénéficier de la prime CEE ?

Pour savoir si les futurs travaux sont éligibles à la prime et en bénéficier, il suffit de réaliser une simulation sur [la plateforme de notre partenaire](#) et d'utiliser le code promotion disponible sur l'espace client Enercoop.

Pour obtenir des informations supplémentaires de notre partenaire :

passrenov.com

contact@passrenov.com

01 82 83 18 50

Pour vous aider à choisir les opérations adaptées et décrypter les aides, les espaces info-énergie vous apportent des conseils gratuits, neutres et indépendants :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Sources

Des infos sur les aides à la construction et la rénovation par l'[ADEME](#)

Des infos sur le dispositif et les démarches CEE, par [UFC QueChoisir](#)

[Brochure](#) récapitulative du ministère

[Vidéo](#) réalisée par l'espace info-énergie de la Métropole de Lyon

Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Définition :

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé en 2006, impose aux fournisseurs d'énergie de promouvoir activement les économies d'énergie auprès de leurs clients.

Ils proposent en conséquence des accompagnements pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie, qui se traduisent le plus souvent sous forme d'une prime pour la réalisation d'opérations d'économie d'énergie. Cette prime est cumulable avec la plupart des aides existantes. Elle permet de rembourser en moyenne 10% du coût des travaux de rénovation éligibles.

[En savoir plus sur les CEE](#)

[Les CEE en vidéo](#)

Les fournisseurs d'énergie, comme Enercoop, doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

En tant que fournisseur d'électricité, Enercoop n'est pas encore concerné par cette obligation mais souhaite d'ores et déjà offrir à ses clients la possibilité de bénéficier de cette aide dans les meilleures conditions.



RÉNOVATION : pourquoi et comment passer à l'action ?

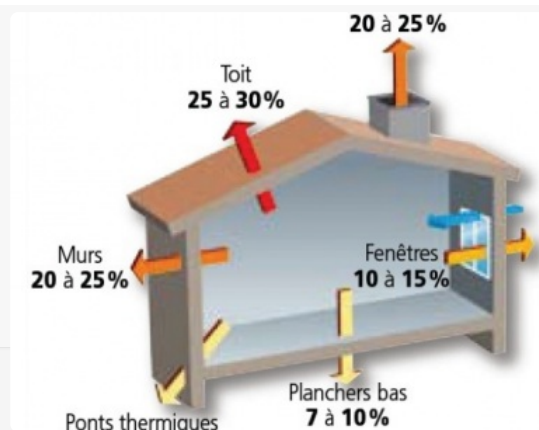
Comme le démontre la démarche négaWatt, une France 100 % renouvelable ne peut se faire sans maîtriser avant tout nos consommations d'énergie. Pilier de cette démarche, l'objectif de l'efficacité énergétique est de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin. Et ça urge ! Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent plus de 42 % des consommations énergétiques en France.

D'après l'ADEME, l'isolation performante d'une maison construite avant les années 70 (et les premières réglementations thermiques) peut réduire la consommation d'énergie du logement de 60 % ou plus.

Économies, confort, santé et... patrimoine valorisé !

L'efficacité énergétique, c'est dépenser moins d'énergie pour des services équivalents. Dans le logement, cela se traduit le plus souvent par améliorer l'isolation pour diminuer les pertes de chaleur et des appareils de chauffage plus performants.

C'est donc économique, écologique, mais pas que (!) : c'est aussi améliorer le confort, rendre l'habitat plus sain et augmenter sa valeur patrimoniale.



En effet, depuis 2011, il est obligatoire d'afficher l'étiquette énergétique d'un logement en vente dès l'annonce publicitaire. Un bon classement est donc un atout non négligeable.

Bien choisir ses travaux... et les prioriser !

Étape indispensable et trop souvent oubliée : réaliser une analyse énergétique de votre logement et identifier les actions les plus efficaces. Celles-ci dépendent de nombreux critères : l'âge du bâtiment, sa configuration, ses matériaux, sa zone climatique etc ; et ne doivent pas être réalisées sans prendre en compte la performance énergétique globale du logement.

Une fois l'isolation améliorée par exemple, les besoins en chauffage ne seront plus les mêmes. Il serait alors dommage d'avoir changé de chaudière l'année précédente.

Pour résumer, l'ordre idéal des travaux est le suivant :

- [Isolation](#) (combles / murs / plancher bas)
- [VMC / menuiseries](#) / étanchéité à l'air
- [Production de chauffage](#) / [Eau chaude sanitaire](#)

Le saviez-vous ? [La rénovation globale](#) est le meilleur moyen d'améliorer la performance énergétique de votre logement et vous permet d'accéder à plus d'aides financières.

Nous vous conseillons de **prendre contact avec un espace info-énergie** proche de chez vous (0 808 800 700). Il vous aidera à définir les grands axes de votre projet et pourra vous orienter vers des professionnels qualifiés.

Identifier les aides

De nombreuses [aides financières](#) existent, que vous soyez propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit ou bailleur. Elles sont pour la majeure partie cumulables avec la prime CEE proposée par notre partenaire Pass'Renov.

En tant que client Enercoop, vous bénéficiez de 5 % supplémentaires sur votre prime CEE, grâce à notre code promo : rendez-vous dans l'onglet « consommation » de votre espace-client.

Choisir un artisan

L'une des conditions pour bénéficier de ces aides est de recourir à un professionnel (RGE).

Mise en place par l'État et l'ADEME en 2011, la mention «RGE» (Reconnu Garant de l'Environnement) est délivrée par un organisme certificateur accrédité. Elle atteste du respect, par l'entreprise certifiée, d'un certain nombre de critères de qualité et de transparence (compétences, références, audit de travaux réalisés). Elle valide ainsi les compétences des professionnels.

Attention : un label est un gage de qualité mais pas une garantie !

Nous vous conseillons donc de respecter les quelques règles simples proposées par [ce guide réalisé par Le CLER](#).

Pour aller plus loin

CONTACTS Pass'Renov

Obtenir des renseignements : contact@passrenov.com / 01 82 83 18 50

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie :

**renovation-info-service.gouv.fr** / 0 808 800 700

Sources

Des infos sur les aides à la construction et la rénovation par l'[ADEME](#).

[LE GUIDE POUR SE LANCER](#) (par le réseau CLER)

Vous souhaitez en savoir plus ?
Réponse : transition.enercoop.fr





L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.enercoop.fr

Contenu en ligne sur la page : <https://transition.enercoop.fr/EbookEnergie5/iframe>

